

Arrêté ministériel portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles

A.M. 06-11-2025

M.B. 02-12-2025

Le Ministre de la Recherche,

Vu le décret du 04 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, article 17, §3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 2025 portant exécution du décret du 04 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, article 4bis ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 2023 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles ;

Attendu que les membres du jury sont désignés pour une durée de deux ans,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par « l'arrêté », l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 2025 portant exécution du décret du 04 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur.

Article 2. - Sont nommés comme membres du jury visé à l'article 17, §3 du décret du 04 avril 2024 susmentionné :

1^o en qualité de membres visés à l'article 4bis, 1^o de l'arrêté :

- Présidente effective : Mme Stella MATTERAZZO ; suppléante : Mme Florence VANDENDORPE ;

- Secrétaire effectif : M. Antoine LESOIN ; suppléant : M. Gaétan DU ROY ;

2^o en qualité de membres du personnel directeur ou enseignant de Hautes Ecoles visés à l'article 4bis, 2^o de l'arrêté :

- Effectif : M. Bernard CORNELIS ; suppléant : M. César MEURIS ;

- Effective : Mme Christel DUMAS ; suppléante : Mme Anne-Cécile JEANDRAIN ;

- Effective : Mme Deborah LANTERBECQ ; suppléantes : Mme Nathalie GERLACH et Mme Mariem BOUSTANI ;

- Effectif : M. David LEMIN ; suppléante : Mme Annick VANDEUREN ;

3° en qualité de représentant de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur visé à l'article 4bis, 3° de l'arrêté :

- Effectif : M. Claude PECHEUX ; suppléant : N ;

4° en qualité d'agent du FNRS visé à l'article 4bis, 4° de l'arrêté :

- Effectif : M. Raphaël BECK ; suppléante : Mme Audrey SEGERIE ;

5° en qualité de représentant du Ministre qui a la recherche scientifique dans ses attributions visées à l'article 4bis, 5° de l'arrêté :

- Effectif : M. Cédric VOLCKE ; suppléante : Mme Nathalie LEBOEUF ;

6° en qualité d'acteurs du monde socio-économique visés à l'article 4bis, 6° de l'arrêté :

- Effectif : M. Frédéric VESENTINI ; suppléant : M. Sébastien BRUNET ;

- Effectif : M. Vassil KOLAROV ; suppléant : N.

Article 3. - L'arrêté ministériel du 15 mai 2023 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le 07 novembre 2025.

Bruxelles, le 06 novembre 2025.

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT